



Information générale relative à la protection des données à caractère personnel du patient

A travers le présent document, la Klinik St. Josef entend vous fournir des informations claires et précises concernant le traitement de vos données à caractère personnel, le fondement juridique de ce traitement, vos droits et la procédure à mettre en œuvre en cas de violation des données. L'objectif est de vous fournir l'assurance que la protection et la gestion de vos données se fera de manière adéquate et responsable dans le respect des dispositions légales en vigueur¹.

Quelles sont les données à caractère personnel traitées ?

La Klinik St. Josef a l'obligation de tenir et de gérer un **dossier médical patient** complet à votre nom (conformément à la loi sur les hôpitaux).

Le dossier médical est composé de plusieurs sections :

- Les données d'identification (nom, prénom, coordonnées de contact, photo, ...)
- Les informations médicales ;
- Les informations psychiatriques ;
- Les informations (para-)médicales (antécédents familiaux et personnels, les données de consultations et hospitalisations antérieures, historique des pathologies, liste des problèmes tels que les allergies, ...)
- Les informations socio-administratives (gestion des accompagnants, ...)
- Les informations financières (facturation, courriers et documents échangés avec le patient, organismes tels que mutuelles et/ou les assureurs, ...).

Qui traite vos données à caractère personnel ?

La Klinik St. Josef est juridiquement responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

La Klinik St. Josef s'engage, dans ce cadre, à mettre en œuvre une **politique** et des **mesures de sécurité** appropriées en matière de protection des données.

La Klinik St. Josef fait appel à des sous-traitants dans le cadre de traitements décentralisés de données. Ceux-ci sont soumis à la confidentialité et agissent sur instruction et au bénéfice de la Klinik St. Josef.

A quelles fins vos données à caractère personnel sont-elles traitées ?

La finalité principale est la collecte et la gestion d'informations dans le cadre de la prise en charge thérapeutique, des soins et du suivi administratif, financier et social des patients.

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

De manière plus précise, les traitements de données à caractère personnel permettent, au bénéfice des patients et accompagnants éventuels :

- La prise en charge médicale et paramédicale ;
- La prise en charge administrative et financière ;
- La prise en charge sociale ;
- L'échange au travers du réseau de soins coordonnés - Réseau Santé Wallon (avec votre consentement) ;
- La fourniture de données requises « anonymisées » aux SPF (Service Public Fédéral)
- Les échanges avec les organes assureurs et les mutuelles ;
- La tenue des registres officiels.

Quels sont vos droits ?

L'objectif, conformément à la législation, est de vous assurer l'exercice d'un meilleur contrôle sur les données à caractère personnel qui sont traitées.

Droit	Explication
<i>Information</i>	C'est l'objet du présent document
<i>Accès</i>	<p>Vous avez le droit de prendre connaissance et éventuellement de demander une copie de vos données administratives personnelles traitées (nom, prénom, adresse, téléphone, mutualité, ...).</p> <p>La consultation par un patient de son dossier médical est également possible, mais toutefois soumise à une restriction importante. En vertu de la loi sur les droits des patients, un patient jouit d'un droit à une consultation directe de son dossier, sauf des notes personnelles du prestataire de soins, des données relatives aux tiers et de celles pour lesquelles le prestataire de soins invoque l'exception thérapeutique. En ce qui concerne la consultation de données récemment ajoutées, l'exercice du droit à la consultation peut être repoussé de 30 jours au maximum à compter de la date d'ajout afin de donner au médecin l'opportunité de discuter d'abord de ces données directement avec le patient.</p>
<i>Rectification</i>	Si certains types de données (telles les données d'identification) sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander à les compléter ou les rectifier . Cette demande peut être introduite auprès du service médiation ou auprès du médecin responsable.
<i>Effacement</i>	Il est possible pour vous de demander la suppression de certaines données . Toutefois, légalement, la Klinik St. Josef a l'obligation légale de conserver votre dossier médical et les informations qui s'y trouvent au minimum pour une durée de 30 années à dater de votre dernier contact. ²
<i>Limitation du traitement</i>	<p>Dans certains cas spécifiques, vos données vont être bloquées (conservées uniquement) en attendant que les circonstances qui ont provoqué la limitation soient résolues :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Vous contestez l'exactitude des données et la Klinik St. Josef a besoin de temps pour procéder à leur vérification -Vous demandez une certaine limitation de leur utilisation -Vous vous opposez au traitement
<i>Portabilité</i>	Vous pouvez demander de recevoir toutes les données fournies par vous à la Klinik St. Josef (dans un format structuré, lisible par un ordinateur personnel et couramment utilisé) et de les transférer ou les faire transférer directement lorsque cela est techniquement possible dans une autre institution par le biais du Réseau Santé Wallon qui permet l'échange électronique de documents médicaux entre prestataires de soins intervenant pour la même personne concernée à condition qu'un lien thérapeutique soit établi.

En cas de requête à ce sujet, la Klinik St. Josef veillera à répondre à votre demande dans un délai de maximum **1 mois** avec **possibilité de prolonger ce délai de 2 mois** en fonction de la complexité de la demande.

² Art. 1 §3 de l'Arrêté Royal du 3 mai 1999 déterminant les conditions générales minimales auxquelles le dossier médical, visé à l'article 15 de la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, doit répondre.

Quelles sont les modalités encadrant le traitement des données ?

Les membres du personnel de la Klinik St. Josef et les collaborateurs externes ont accepté la Politique Générale de Sécurité de l'Information et la politique de confidentialité de la clinique, par lesquels ils s'engagent notamment à respecter le cadre légal et déontologique y afférent. Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent accéder en tout ou partie à votre dossier, selon leurs profils métiers, au moyen de connexions sécurisées. Le dispositif se compose notamment d'une identification individuelle et d'une traçabilité nominative, mécanismes qui ont vocation à les responsabiliser devant leurs actions.

Les données sont stockées dans le centre de données de la Klinik St. Josef.

Comment sont gérées les éventuelles violations de vos données ?

Toute personne constatant une violation, une fuite ou perte de données à caractère personnel est invitée à en avertir la Klinik St. Josef le plus rapidement possible, en fournissant un maximum d'informations (faits, circonstances, ...).

Au besoin la Klinik St. Josef fera le nécessaire pour notifier la violation en question à l'Autorité de Contrôle dans les délais légaux. Lorsque la violation présente un risque élevé pour vos droits et libertés, vous serez informé dans les meilleurs délais.

Pour plus d'informations sur la protection de vos données personnelles

Toute personne concernée peut prendre contact avec le **délégué à la protection des données (DPO)** désigné au sein de la Klinik St. Josef à l'adresse : dpo@klinik.be.

Le DPO est chargé d'informer et de conseiller la Klinik St. Josef dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du règlement susmentionné. Il contrôle également le respect des dispositions légales relatives à la protection de vos données.

Le DPO coopère avec l'Autorité de Contrôle nationale et agit de manière indépendante.